



Le Conseil d'Etat donne mission à l'Hospice général de venir en aide aux personnes étrangères sans papiers, à condition qu'elles aient fait une demande d'autorisation de séjour auprès de l'Office cantonal de la population. Les barèmes sont calqués sur ceux de l'aide aux requérants d'asile.

L'aide est octroyée jusqu'à la décision définitive de l'autorité compétente en matière d'autorisation de séjour.

Modalités pratiques

Les personnes qui désirent un rendez-vous peuvent s'adresser au :

Service étrangers sans papiers

rue de Lausanne 45-47A

Case postale 2468

1211 Genève 2.

Tél. 022 420 57 20 ou 022 420 57 29

Horaires : 8h-12h, 13h30-17h30

Hospice général
12, cours de Rive
Case postale 3360
1211 Genève 3

Tél. (+41) 022 420 52 00
Fax (+41) 022 420 51 29
E-mail: contact@hospicegeneral.ch